

# MÉDAILLE MILITAIRE.

*Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc.*

Par arrêté ministériel du \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_, rendu en application des décrets  
du 13 août 1914 et du 1<sup>er</sup> octobre 1918, publié au *Journal officiel* du *16 avril* 1923

la MÉDAILLE MILITAIRE a été attribuée à la mémoire du<sup>(1)</sup> *soldat*  
*Olivier Yves Joseph Marie* N<sup>o</sup> *2-13611*.

## MORT POUR LA FRANCE

*(2) Brave soldat plein d'enthousiasme et de courage. Est tombé  
glorieusement pour la France, le 6 mai 1917, à Hurtebise  
Croix de guerre avec étoile de bronze*

A *Cherbourg*, le *30 avril* 1923

Le *Colonel Jacobi*  
commandant le dépôt du *4<sup>e</sup> R. I. C.*



NOTA. — Cet extrait sera remplacé par un brevet qui, aux termes du décret du 16 mars 1882, doit être ultérieurement délivré par les soins de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.

(1) Indication du régiment.  
(2) Grade, nom et prénoms (inscrits en grosse bâtarde).  
(3) Reproduire le texte de la citation qui, au *Journal officiel* accompagne la décoration.